

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 592-2022 sur les unités mobiles de restauration.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 16 mars 2022.

Gemma Vibert,
Greffière